



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce
Sous-rubrique: Nouvelle inscription
Date de publication: SHAB - 22.11.2018
Numéro de publication: HR01-1004503905
Canton: VS

Entité de publication:
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées ERKA SEVEN SARL, Martigny

ERKA SEVEN SARL Rue des Cèdres 9
1920 Martigny

Forme juridique: Société à responsabilité limitée (SARL)

IDE: CHE416007582

Siège: Martigny

Objectif

toutes affaires immobilières, tels que gestion, achat et vente de biens, courtage, ainsi que toutes activités s'y rapportant, à l'exception d'opérations prohibées par la LFAIE; la société pourra également effectuer toutes activités relatives à la vente de véhicule (cf. statuts pour but complet)

Registre responsable: Registre du commerce du Bas-Valais

Révision:

Renonciation à la révision

ERKA SEVEN SARL, à Martigny, CHE-416.007.582, c/o Fiduciaire FIDAG SA, Rue des Cèdres 9, 1920 Martigny, société à responsabilité limitée (Nouvelle inscription). Date des statuts: 15.11.2018. But: toutes affaires immobilières, tels que gestion, achat et vente de biens, courtage, ainsi que toutes activités s'y rapportant, à l'exception d'opérations prohibées par la LFAIE; la société pourra également effectuer toutes activités relatives à la vente de véhicule (cf. statuts pour but complet). Capital social: CHF 20'000.00. Obligations de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Organe de publication: FOSC. Communications aux associés: par lettre, télécopie ou email. Selon déclaration du 15.11.2018, il est renoncé à un contrôle restreint. Personne(s) inscrite(s): Rentchnick, Philippe Georges, de Genève, à Genève, associé et gérant, avec signature individuelle, pour 200 parts sociales de CHF 100.00.

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Registre journalier no 2915 du 19.11.2018